

Page: 1/8 Version: 8 Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

**LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS** 

071180100

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le

1.2.1 Utilisations identifiées

pertinentes

: Agent de nettoyage des vitres de véhicule automobile

Sotragal Mont Blanc - SMB 20 rue de Bourgogne

fournisseur de la fiche de données de

sécurité

BP 211

69802 SAINT-PRIEST France Tel: +33 (0) 4 72 28 13 00 Fax: +33 (0) 4 78 21 14 80

Courriel : ContactFDS@smb-auto.com

APPEL D'URGENCE (24h/24): + 33 (0) 1 72 11 00 03 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison: INRS/ORFILA (France): +33 (0) 1 45 42 59 59

Centre anti-poison (Belgique): +32 70 245 245 Centre anti-poison (Pays-Bas): +31 30 274 8888 Centre anti-poison (Espagne): +34 91 562 04 20 Centre anti-poison (Royaume-Uni): +44 870 600 6266

### **SECTION 2 Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Règlement (CE) Nº 1272/2008 (

CLP)

**Dangers physiques** 

2.2. Éléments d'étiquetage Pictogramme(s) de danger

: Liquides inflammables - Catégorie 3 ; H226



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence :

 Généraux : P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

 Prévention : P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

 Stockage : P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· Considérations relatives à

l'élimination

: P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé conformément à la réglementation

nationale

Règlement CE N° 648/2004 : Contient :

- Agents de surface anioniques : < 5% - Agents de surface non ioniques : < 5%

2.3. Autres dangers : Aucune dans des conditions normales.

#### Sotragal Mont Blanc - SMB

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France



Page: 2 / 8 Version: 8

Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

# **LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS**

071180100

#### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation : Préparation

Composants contribuant aux dangers

•

Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Identif, REACH	Classification
Nom de la substance		Contenance	NO CAS	NO CE	Numero index	IdeIIIII. REACH	Ciassilication
Ethanol	:	20 à 30 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	F; R11
							Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319
Ethylène-glycol	:	< 5 %	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28	Xn; R22
							Acute Tox. 4 (Oral);H302 STOT RE 2;H373
Dipropylène glycol n-butyl éther	:	< 0,5 %	29911-28-2	249-951-5			Non classé. (DSD/DPD)
							Non classé (GHS)

#### **SECTION 4 Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** : Amener le sujet au grand air

En cas de malaise : Appeler un médecin

Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes

au moins)

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste
: Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements.

Rincer la bouche à l'eau

Appeler immédiatement un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Ingestion

Inhalation: Pas de données disponiblesContact avec la peau: Pas de données disponiblesContact avec les yeux: Pas de données disponibles

Ingestion : Nausées

Vertiges Vomissements Ivresse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires

: Pas de données disponibles

#### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)

Eau pulvérisée Mousse anti-alcool

Poudres

5.2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à

distance

En présence d'air, peut former un mélange explosif

Sotragal Mont Blanc - SMB

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France



Page: 3 / 8
Version: 8

Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

# **LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS**

071180100

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des intervenants : Protection complète du corps

Appareil de protection respiratoire isolant autonome

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux

Ne pas respirer les vapeurs

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition

Ne pas fumer

6.2. Précautions pour la protection de :

l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Récupération

: Ramasser soigneusement le reliquat

Pomper le produit dans un récipient de secours :

- convenablement étiqueté

Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante

- Nettoyage/décontamination

: Laver la zone souillée à grande eau

- Elimination

Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection

individuelle"

#### SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une

6.4 Référence à d'autres sections

manipulation sans danger

Mesures techniques : Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles

Ventilation

Précautions à prendre : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Interdiction de fumer

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une

cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse

s'écouler à l'extérieur

Conditions de stockage

- Recommandées : Stocker :

à l'écart de toute source d'ignition
dans un endroit bien ventilé
le récipient bien fermé

Matières incompatibles : Matières organiques

Oxydants puissants Métaux alcalins

Matériaux d'emballage

- Recommandés : Matières plastiques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(: Pas de données disponibles

s)

### **Sotragal Mont Blanc - SMB**

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France



Page: 4 / 8
Version: 8

Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

# **LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS**

071180100

## SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

#### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Limites d'exposition professionnelle

: Ethanol : France : LEP - VME (8h; mg/m³) : 1900 Ethanol : France : LEP - VME (8h; ppm) : 1000 Ethanol: France: LEP - VLE (15min; mg/m³): 9500 Ethanol: France: LEP - VLE (15min; ppm): 5000 Ethanol : Royaume-Uni : WEL - TWA (8h; mg/m³) : 1920 Ethanol : Royaume-Uni : WEL - TWA (8h; ppm) : 1000 Ethanol : Allemagne : MAK - TWA (8h; mg/m³) : 960 Ethanol : Allemagne : MAK - TWA (8h; ppm) : 500 Ethanol : Allemagne : MAK - STEL (15min; mg/m³) : 1920 Ethanol: Allemagne: MAK - STEL (15min; ppm): 1000 Ethanol: Hongrie: ÁK - TWA (8h; mg/m3): 1900 Ethanol : Hongrie : AK - TWA (oil, Ing/m) : 1300 Ethanol : Hongrie : ÁK - STEL (15min; mg/m³) : 7600 Ethanol : Pays-Bas : MAC - TWA (8h; mg/m³) : 260 Ethanol : Pays-Bas : MAC - STEL (15min; mg/m³) : 1900 Ethanol : Belgique : GWBB - TWA (8h; mg/m³) : 1907 Ethanol: Belgique: GWBB - TWA (8h; ppm): 1000 Ethanol: USA (ACGIH): TLV - TWA (8h; mg/m3): 1900 Ethanol: USA (ACGIH): TLV - TWA (8h; ppm): 1000 Ethanol: Suisse: LEP - VME (8h; mg/m³): 960 Ethanol: Suisse: LEP - VME (8h; ppm): 500 Ethanol : Suisse : LEP - VLE (15min; mg/m³) : 1920 Ethanol : Suisse : LEP - VLE (15min; ppm) : 1000 Ethylène-glycol: France: LEP - VME (8h; mg/m³): 52 Ethylène-glycol: France: LEP - VME (8h; ppm): 20 Ethylène-glycol: France: LEP - VLE (15min; mg/m³): 104 Ethylène-glycol : France : LEP - VLE (15min; ppm) : 40 Ethylène-glycol : Royaume-Uni : WEL - TWA (8h; mg/m³) : 52 Ethylène-glycol: Royaume-Uni: WEL - STEL (15min; mg/m³): 104 Ethylène-glycol: Royaume-Uni: WEL - STEL (15min; ppm): 40 Ethylène-glycol: Allemagne: MAK - TWA (8h; mg/m3): 26 Ethylène-glycol : Allemagne : MAK - TWA (8h; ppm) : 10 Ethylène-glycol : Allemagne : MAK - STEL (15min; mg/m³) : 52 Ethylène-glycol: Allemagne: MAK - STEL (15min; ppm): 20 Ethylène-glycol: Pays-Bas: MAC - TWA (8h; mg/m³): 104 Ethylène-glycol: Pays-Bas: MAC - STEL (15min; mg/m³): 52 Ethylène-glycol: Suisse: LEP - VME (8h; mg/m³): 26 Ethylène-glycol: Suisse: LEP - VME (8h; ppm): 10 Ethylène-glycol : Suisse : LEP - VLE (15min; mg/m³) : 52 Ethylène-glycol : Suisse : LEP - VLE (15min; ppm) : 20

Dipropylène glycol n-butyl éther : France : LEP - VME (8h; mg/m³) : ( 10 Aérosol )

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle:

- Protection respiratoire : En cas de libération de vapeurs : Masque à cartouche de type A

- **Protection des mains** : Gants de protection en caoutchouc nitrile

Gants de protection en caoutchouc butyle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

#### Sotragal Mont Blanc - SMB

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France



Page: 5/8 Version: 8 Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

# **LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS**

071180100

#### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

: Liquide Etat physique Couleur : Rose à violet

9.1.b. Odeur : Alcool ; Fruité(e).

: Pas de données disponibles 9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH 9.1.e. Point de fusion / Point de

congélation

9.1.f. Point d'ébullition initial -: + 79 °C

intervalle d'ébullition

: >= 7

: -20 °C

9.1.g. Point d'éclair : +36 °C

9.1.h. Taux d'évaporation : Pas de données disponibles : Liquide et vapeurs inflammables. 9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures

- supérieures)

: 2 % (volume) (estimé) Limites d'explosivité inférieures Limites d'explosivité supérieures : 19 % (volume) (estimé) : Pas de données disponibles 9.1.k. Pression de vapeur 9.1.I. Densité de vapeur : Pas de données disponibles 9.1.m. Masse volumique : <= 0.970 g/cm3 à 20°C

9.1.n. Solubilité

- dans l'eau : Totale

9.1.o. Coefficient de partage : n-

octanol / eau

: Pas de données disponibles : Pas de données disponibles

9.1.p. Température d'auto-

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

inflammabilité

9.1.r. Viscosité

9.1.q. Température de décomposition : Pas de données disponibles : Pas de données disponibles : Non explosif selon les critères CE : Non comburant selon les critères CE

9.2. Autres informations

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

: Aucune dans des conditions normales 10.1. Réactivité

: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de données disponibles

: Peut exploser : - avec l'air, sous forme de vapeur/gaz 10.4. Conditions à éviter

Peut se décomposer : - sous l'action de la chaleur

10.5. Matières incompatibles : - métaux alcalins

- oxydes alcalins - oxydants puissants - composés nitrés

- aluminium

#### Sotragal Mont Blanc - SMB

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France



Page: 6/8 Version: 8

Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

# **LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS**

071180100

## SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

- matières organiques

10.6. Produits de décomposition

Oxydes de carbone (CO, CO2)

dangereux

Péroxydes

### **SECTION 11 Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les effets

toxicologiques Toxicité aiguë Sur les ingrédients

Ethylène-glycol : Inhalation (rat) CL50 [mg/l] : > 2,5 / 6h

> : Admin.cutanée (lapin), DL50 [mg/kg]: 9530 : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 7712 : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 7060

: Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 20000

• Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas de données disponibles

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Ethanol

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

• Mutagénicité sur les cellules

germinales

 Cancérogénicité • Toxicité pour la reproduction · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas de données disponibles

: Pas de données disponibles

: Pas de données disponibles

: Pas de données disponibles : Pas de données disponibles : Pas de données disponibles

: Pas de données disponibles

• Danger par aspiration : Pas de données disponibles

### **SECTION 12 Informations écologiques**

12.1. Toxicité : Pas de données disponibles

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières

Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement

Effets sur les organismes aquatiques

Sur les ingrédients

Ethylène-glycol : CL50 - 48 Heures - Daphnia magna [mg/l] : > 100

: CL50 - 96 Heures - Poisson (Oncorhynchus mykiss) [mg/l]: 18500

: CE50 - 96Heures - Algues (Selenastrum capricornutum) [mg/l] : 6500 à 13000

: CL50 - 96 heures - Poisson (Pimephales Promelas) [mg/l]: 72860

Ethanol : CE50 - 48 Heures - Daphnia magna [mg/l] : 12340

: CE50 - 72Heures - Algues [mg/l] : 275 (Chlorella vulgaris) : CL50 - 96 Heures - Poisson (Leuciscus idus) [mg/l]: 8140 : CL50 - 96 heures - Poisson (Pimephales Promelas) [mg/l] : > 100

12.2. Persistance et dégradabilité

#### Sotragal Mont Blanc - SMB

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France



Page: 7 / 8 Version: 8

Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

# **LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS**

071180100

## SECTION 12 Informations écologiques (suite)

Biodégradabilité : 99% (Selon méthode OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et: Pas de données disponibles

**VPVB** 

**12.6.** Autres effets néfastes : Pas de données disponibles

#### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des

déchets

**REMARQUE** 

**DECHETS DE PRODUIT :** 

Destruction/Elimination

: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur

EMBALLAGES SOUILLES:

Décontamination/nettoyage

: Nettoyage à l'eau additionnée d'un détergent

Destruction/élimination

: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables

 L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales,

relatives à l'élimination, le concernant

#### **SECTION 14 Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU** : UN 1170

\* 14.2. Nom d'expédition des Nations

unies

: ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

: 3

Etiquette(s) de danger : 3



14.4. Groupe d'emballage : III

**14.5. Dangers pour l'environnement** : Polluant marin : NON

Non classé dangereux pour l'environnement aquatique.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Rail/route (RID/ADR)

: Code de classification : F1 N° d'identification du danger : 30 Code de restriction tunnels : (D/E)

Transport maritime (IMDG) : Groupe de séparation : -

Fiche de sécurité (FS) : F-E, S-D

Transport aérien (OACI/IATA) : Avion Cargo:

Instruction d'emballage: 366

Quantité: 220 L Avion Passagers:

Instruction d'emballage: 355

Quantité: 60 L

#### **Sotragal Mont Blanc - SMB**

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France



Page: 8 / 8
Version: 8

Date: 21 / 3 / 2016

Remplace la fiche : 28 / 9 / 2015

# LAVE-GLACE -20 TOUTES SAISONS

071180100

## SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.7. Transport en vrac conformément : Non applicable

à l'annexe II de la convention MARPOL

73/78 et au recueil IBC

### **SECTION 15 Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

France

: Maladies professionnelles (tableau(x) n° 84) : concerné

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

: Pas de données disponibles

#### **SECTION 16 Autres informations**

Informations complémentaires : Produit destiné à un usage professionnel ou au grand public

Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou

contacter le service commercial de votre région

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément au réglement (UE) N° 453/

2010

Texte des Phrases R du § 3 : R11 : Facilement inflammable. R22 : Nocif en cas d'ingestion.

Texte des Phrases H du § 3 : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes ... à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée ....

\* Mise à jour : Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document

#### Sotragal Mont Blanc - SMB

20 rue de Bourgogne BP 211 69802 SAINT-PRIEST France